



Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada

Immigration and
Refugee Board of Canada

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

États financiers 2020-2021

This document is also available in English under the title: *Immigration and Refugee Board of Canada, Financial Statements 2020-2021*

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 12e étage
Ottawa, Ontario Canada K1A 0K1
CISR.gc.ca/fr/contact

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 2021.

Cette publication est également disponible en html à l'adresse suivante : [États financiers 2020-2021 - Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada \(irb-cisr.gc.ca\)](http://États financiers 2020-2021 - Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (irb-cisr.gc.ca))

No de cat. MQ1-13F-PDF
ISSN 2564-3541

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	4
État de la situation financière (non audité)	5
au 31 mars	5
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)	6
Exercice terminé le 31 mars	6
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité).....	7
Exercice terminé le 31 mars	7
État des flux de trésorerie (non audité)	8
Exercice terminé le 31 mars	8
Notes aux états financiers (non auditées)	9
Pour l'exercice terminé le 31 mars.....	9
1. Mandat et objectifs	9
2. Sommaire des principales conventions comptables.....	10
3. Autorisations parlementaires	12
4. Crédoiteurs et charges à payer.....	14
5. Avantages sociaux futurs.....	14
6. Débiteurs et avances	15
7. Immobilisations corporelles.....	16
8. Obligations contractuelles.....	18
9. Passif éventuel.....	18
10. Opérations entre apparentés	18
11. Information sectorielle	19
12. Ajustements aux résultats de l'exercice précédent.....	20
13. Information comparative	21
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction, y compris le contrôle interne à l'égard de l'information financière (non audité).....	21
1. Introduction	21
2. Résultats de l'évaluation pour l'exercice financier 2020-2021	21
3. Plan d'évaluation	21

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Au courant de l'exercice financier 2021-2022, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada fera l'objet d'un audit des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilisera les résultats de cet audit pour adhérer à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor.

Entretemps, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a entrepris une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021, et on trouve en annexe un résumé des résultats.

Les états financiers de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Richard Wex,
Président

Jason Choueiri,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
3 septembre 2021

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars) 2021 2020 Redressé (note 12)

Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 4) 26 448 24 463

Indemnités de vacances et congés compensatoires 12 457 7 646

Avantages sociaux futurs (note 5) 3 897 4 283

Total des passifs 42 802 36 392

Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor 25 859 23 518

Débiteurs et avances (note 6) 5 219 5 603

Total des actifs financiers bruts 31 078 29 121

Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

Débiteurs et avances (note 6) (4 419) (4 095)

Total des actifs financiers nets 26 659 25 026

Dette nette ministérielle 16 143 11 366

Actifs non financiers

(en milliers de dollars) 2021 2020 Redressé (note 12)

Charges payées d'avance 160 118

Immobilisations corporelles (note 7) 17 642 8 288

Total des actifs non financiers 17 802 8 406

Situation financière nette ministérielle 1 659 (2 960)

Obligations contractuelles (note 8)

Passif éventuel (note 9)

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

Richard Wex,
Président

Jason Choueiri,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
3 septembre 2021

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus	2021	2020 Redressé (note 12)
Charges			
Protection des réfugiés	143 827	113 482	93 710
Appels en matière d'immigration	25 038	16 722	21 664
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	14 708	14 365	14 389
Appel des réfugiés	55 903	41 375	32 818
Services internes	75 237	88 817	63 559
Total des charges	314 713	274 761	226 140
Revenus			
Divers	6	1	13
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(6)	(1)	(13)
Total des revenus	-	-	-

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	314 713	274 761	226 140
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	S/O	241 524	195 191
Variations des montants à recevoir du Trésor	S/O	2 342	3 386
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	S/O	35 514	31 494
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	S/O	(4 619)	(3 931)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	S/O	(2 960)	(6 891)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	S/O	1 659	(2 960)
Information sectorielle (note 11)			

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	2020 Redressé (note 12)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(4 619)	(3 931)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	10 619	7 240
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 266)	(805)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	9 353	6 435
Variation due aux charges payées d'avance	42	24

Augmentation (diminution) nette de la dette nette	4 777	2 528
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	11 366	8 838
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	16 143	11 366

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	274 761	226 140
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 266)	(805)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(35 514)	(31 494)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(708)	795
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	42	24
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(1 985)	(4 119)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(4 811)	(1 997)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	386	(593)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	230 905	187 951
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	10 619	7 240
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	10 619	7 240
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	241 524	195 191

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif, responsable et indépendant créé par le Parlement le 1er janvier 1989, pour régler les cas d'immigration et de statut de réfugié de manière efficace, équitable et conforme à la loi. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens : en acceptant seulement les demandeurs d'asile ayant besoin d'une protection, conformément aux obligations internationales et au droit canadien ; en contribuant à l'intégrité du système d'immigration, à la sûreté et à la sécurité des Canadiens, à la réputation canadienne de défenseur de la justice et de l'équité pour les personnes, et à la réunification des familles. La CISR contribue également à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant la structure sociale du pays et en réaffirmant les valeurs essentielles, soit le respect des droits de la personne, la paix, la sécurité et la primauté du droit.

Le résultat stratégique de la Commission est de résoudre les cas d'immigration et de réfugiés efficacement, équitablement et conformément à la loi.

Deux programmes appuient ce résultat stratégique :

Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne l'immigration, les demandes de protection de réfugié. Cela comprend la détermination des demandes d'asile et d'appels, les demandes d'annulation ou de perte de l'asile. Cela comprend également les prises de décisions relatives aux enquêtes et à la détention, aux appels sur certains cas d'immigration.

Ce programme est divisé en activités spécifiques au département :

Protection des réfugiés

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce le programme Protection des réfugiés de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et l'examen des risques avant un renvoi de personnes frappées d'une mesure de renvoi.

Appels des réfugiés

La Section d'appel des réfugiés (SAR) exerce le programme d'Appels des réfugiés de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels interjetés contre une décision de la SPR relative à une demande d'asile.

Enquêtes et contrôles des motifs de détention

La Section de l'immigration (SI) exerce le programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les étrangers ou les résidents permanents qui seraient interdits de territoire au Canada en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et les étrangers ou les résidents permanents qui sont détenus en vertu de la LIPR.

Appels en matière d'immigration

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce le programme Appels en matière d'immigration. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes de parrainage refusées par le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent; les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels il a été conclu qu'ils ne se sont pas conformés à leur obligation de résidence et les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique Canada contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation, et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

La CISR est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la CISR ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La [note 3](#) présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2020-2021. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2020-2021.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CISR fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CISR est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la CISR sont prélevés sur le

Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement.

(c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CISR et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CISR a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. La CISR n'impose aucuns frais pour ses services et ses seuls revenus consistent généralement en les gains découlant de dispositions de biens de la Couronne, les frais imposés pour les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et les intérêts sur les débiteurs en souffrance.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser de nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser de nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CISR au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CISR découlant du Régime. La responsabilité de la CISR relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.
- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la [note 7](#). Toutes les immobilisations corporelles, achetées individuellement ou par lot, et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(k) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange. Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

La CISR reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la CISR diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le

gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en milliers de dollars)	2021	2020
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	274 761	226 140
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire):</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(35 514)	(31 494)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 266)	(805)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	386	(592)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(4 811)	(1 997)
Augmentation des dépenses des passifs éventuels	(253)	-
Charges payées d'avance imputées antérieurement au crédit	(160)	(402)
Ajustements des créiteurs des exercices précédents (CAFE)	533	325
Recouvrement des dépenses des exercices précédents	133	113
Autres	(904)	(2)
	(41 856)	(34 854)
<i>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire):</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	10 619	7 240
Trop-payés de salaire à recouvrir	986	1 341
Autres avances et prêts aux employées	47	110
Augmentation des charges payées d'avance	202	426
Avances temporaires	-	4
	11 854	9 121
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	244 759	200 407

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2021	2020
Crédits fournis :		
<i>Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement</i>	269 980	210 938
Montants législatifs	24 887	19 149
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	(50 108)	(29 680)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	244 759	200 407

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la CISR :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	8 476	6 142
Crédoiteurs – parties externes	2 039	2 681
Total crédoiteurs	10 515	8 823
Charges à payer	15 933	15 640
Total des crédoiteurs et des charges à payer	26 448	24 463

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CISR participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfiques sont intégrés aux bénéfiques du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2020-2021 s'élève à 17,0 millions de dollars (13,3 millions de dollars en 2019-2020). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.01 fois (1.01 fois pour 2019-2020) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2019-2020) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CISR relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de la CISR étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Cependant, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés.

Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique.

En date du 31 mars 2021, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	4 283	3 690
Charge pour l'exercice	249	965
Prestations versées pendant l'exercice	(635)	(372)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	3 897	4 283

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances de la CISR :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Débiteurs - autres ministères et organismes	571	1 252
Débiteurs - parties externes	4 419	4 095
Avances aux employés	229	256
Débiteurs bruts	5 219	5 603
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(4 419)	(4 095)
Débiteurs nets	800	1 508

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 - 4 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Matériel et outillage	10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Véhicules	7 ans

Les immobilisations en cours (en construction) sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Coût

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Transfert avec un autre Ministère	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	5 370	1 668	-	-	7 038
Logiciels informatiques	21 134	-	-	-	21 134
Matériel et outillage	451	106	-	-	557
Améliorations locatives	9 106	-	-	-	9 106
Véhicules automobiles (nonmilitaire)	49	-	-	-	49
Actifs en construction	4 599	8 845	-	-	13 444
	40 709	10 619	-	-	51 328

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Transfert avec un autre Ministère	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	2 633	1 016	-	-	3 649
Logiciels informatiques	21 128	6	-	-	21 134
Matériel et outillage	355	41	-	-	396
Améliorations locatives	8 298	196	-	-	8 494
Véhicules automobiles (nonmilitaire)	6	7	-	-	13
	32 420	1 266			33 686

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars)	2020	2021
Matériel informatique	2 737	3 389
Logiciels informatiques	6	0
Matériel et outillage	96	161
Améliorations locatives	808	612
Véhicules automobiles (non-militaire)	43	36
Actifs en construction	4 599	13 444
Valeur comptable nette	8 289	17 642

8. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités de la CISR peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CISR sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. La CISR n'a pas de contrats pluriannuels importants à déclarer.

9. Passif éventuel

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès de la CISR dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres ne le sont pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La CISR a enregistré et inclus dans les créiteurs et charges à payer ([note 4](#)), une provision pour passif éventuel dont l'issue est probable et dont le montant pourrait être estimé à 253 000 \$ (0 \$ en 2019-2020). Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction est 0\$ au 31 mars 2021 (278 000\$ en 2019-2020).

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CISR est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes. La CISR conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

En outre, au cours de l'exercice, la CISR a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CISR a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la CISR :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Installations	20 851	19 038
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaire	14 663	12 456
Total	35 514	31 494

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats de la CISR.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)	2021	2020
Charges - autres ministères et organismes	54 810	39 239

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle de la CISR.

La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la [note 2](#), Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(en milliers de dollars)	Protection des réfugiés	Appels en matière d'immigration	Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Appels des réfugiés	Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	Services internes	2021	2020
Charges de fonctionnement								
Salaires et avantages sociaux des employés	99 882	32 073	11 540	13 361	156 856	56 348	213 204	169 427
Installations	7 046	3 953	1 309	1 658	13 966	6 885	20 851	19 038
Locations	1	(4)	16	0	13	3 425	3 438	2 164
Services professionnels et spécialisés	5 770	5 308	1 316	1 502	13 896	11 806	25 702	25 095
Amortissement	38	0	117	0	155	1 111	1 266	805
Transports et télécommunications	290	13	6	56	365	3 934	4 299	6 159
Réparation et entretien	1	0	0	0	1	9 594	9 595	2 550
Acquisition de matériel	246	16	37	32	331	3 684	4 015	3 917
Services publics, fournitures et approvisionnements	83	10	15	22	130	484	614	718
Information	122	6	9	1	138	163	301	431
Autre	3	0	0	90	93	(8 617)	(8 524)	(4 164)
Total des charges de fonctionnement	113 482	41 375	14 365	16 722	185 944	88 817	274 761	226 140

Revenus								
Revenus divers	0	0	0	0	0	1	1	13
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	0	0	0	0	(1)	(1)	(13)
Total des revenus	0	0	0	0	0	0	0	(0)
Coût de fonctionnement net	113 482	41 375	14 365	16 722	185 944	88 817	274 761	226 140

12. Ajustements aux résultats de l'exercice précédent

En 2020-2021, le ministère a procédé à une révision de son calcul du montant dû au/du fonds consolidé du revenu (FCR). À la suite de l'examen, le ministère a déterminé que l'avance remboursable de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) (y compris la taxe de vente harmonisée - TVH) devrait être exclue du calcul et à se conformer aux directives comptables. Ce changement a été appliqué rétroactivement et les informations comparatives pour 2019-2020 ont été retraitées. L'effet de ces ajustements est présenté dans les tableaux ci-dessous.

État de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars)

	Tel que précédemment affirmé 2020	Effets des ajustements	Montant réaffirmé 2020
Montant à recevoir du Trésor	23 211	307	23 518
Total des actifs financiers nets	24 719	307	25 026
Situation financière nette ministérielle	(3 267)	307	(2 960)

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

((en milliers de dollars))

	Tel que précédemment affirmé 2020	Effets des ajustements	Montant réaffirmé 2020
Variations des montants à recevoir du Trésor	3 399	(13)	3 386
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(3 944)	13	(3 931)

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

(en milliers de dollars)

	Tel que précédemment affirmé 2020	Effets des ajustements	Montant réaffirmé 2020
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(3 944)	13	(3 931)

13. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction, y compris le contrôle interne à l'égard de l'information financière (non audité)

1. Introduction

À l'appui d'un système efficace de contrôle interne, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada évalue le rendement de ses contrôles financiers pour s'assurer que :

- les arrangements financiers ou les contrats ne sont conclus que lorsqu'un financement suffisant est disponible
- les paiements pour les biens et services ne sont effectués que lorsque les biens ou services ont été reçus ou que les conditions des contrats ou d'autres arrangements ont été satisfaites
- les paiements ont été correctement autorisés

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada tirera parti des résultats de la vérification périodique des contrôles de base de 2021 à 2022 effectuée par le Bureau du contrôleur général.

2. Résultats de l'évaluation pour l'exercice financier 2020-2021

En 2020-2021, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a réalisé une autoévaluation des contrôles au niveau de l'entité. Les résultats de cette auto-évaluation indiquent que les contrôles au niveau de l'entité fonctionnaient bien et constituent une base adéquate pour le système de contrôle interne du ministère.

3. Plan d'évaluation

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada fera l'objet d'un audit des contrôles de base au cours de l'exercice 2021-2022. Les résultats seront mis à profit pour continuer à surveiller le rendement du système de contrôle interne, en mettant l'accent sur les contrôles de base liés aux transactions financières.